

## Conseil municipal du jeudi 28 mars 2019 à 20h30

Nombre de membres en exercice : 11      nombre de présents : 11      votants : 11  
Date de la convocation : 22 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars, à 20 H 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqué, se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Mme HELBERT Marie-Claude, Maire.

**Etaient présents** : Marie-Claude HELBERT, Philippe HOUDU, Sébastien BOURDAIS, Christophe CHAUVIN, Cécile NOUET, Sylvie CLOUET-CHAUVIRE, Didier HESTAULT, Denis THIBAudeau, Laurent OLLIVON, Anthony CHAUVIN, André ROCTON.

**Absent excusé** :

**Secrétaire de séance** : Laurent OLLIVON

Approbation du compte rendu de la réunion du : 28 février 2019

\* \* \* \* \*

### **Tarifs : repas cantine – concessions cimetière – location salle de la cantine – vaisselle cassée ou perdue – location tables et bancs – terre végétale – bois – pierre.**

Repas cantine : depuis le 01/09/2015 : 3.70 € pour les enfants et 6 € pour autres.

Concessions cimetière : Tarif en vigueur depuis le 01/09/2009

- Concession trentenaire : 60 € les 2 m2 (30 € le m2)
- Caverne pour 30 ans : 150 €

Location salle de la cantine :

Tarif en vigueur depuis le 2012 complété en 2015 pour vaisselle cassée

- 85 € période été pour une journée ou soirée + 45 € jour supplémentaire d'utilisation de la salle
- 115 € période hiver + 65 € jour supplémentaire

Vaisselle cassée ou perdue : 1.50 € l'assiette, 1 € le verre, 1 € le couvert

Location tables et bancs : Tarif depuis 2010

- 1.50 € la table et 0.50 € le banc

Terre végétale : Tarif depuis 2005

- 2 € le m3 pour les habitants de la commune
- 4 € le m3 personnes hors commune

Vente du bois stocké aux lagunes : 15€ le stère

Vente de pierre : 15€ le m<sup>3</sup>

Après délibération, est à l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de ne pas modifier les différents tarifs.

### **Amortissement travaux d'éclairage parking TEM.**

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux concernant les travaux d'éclairage du parking à l'arrière de la mairie et subvention du T.E.M. d'un montant de 9 787.55 € doivent être amortis.

Le conseil municipal doit décider de la durée d'amortissement pour ces travaux.

Après délibération, est à l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** l'amortissement de ces travaux sur une durée de **15 ans**.

### **Non-valeur.**

Mme le Maire donne connaissance au conseil municipal de l'état arrêté par la trésorerie pour une admission en non-valeur d'une redevance assainissement à laquelle il n'a pu être procédé au recouvrement.

Après délibération, est à l'unanimité, le Conseil municipal **DÉCIDE** l'admission en non-valeur pour un montant total de 126.59 € conformément à la liste n° 3538140231 arrêtée au 25/02/2019 établie par la Trésorerie de Meslay du Maine.

### **Redevance France télécom 2019.**

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;

Le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2019, selon le barème suivant :

- Pour les infrastructures souterraines, par km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : 40.73 € x 15.916 km : 648.25 €
- Pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : 54.30 x 26.470 km : 1 437.32 €
- Pour les autres installations, par m2 au sol : 27.15 € x 1.50 m2 = 40.72 €

**Total redevance 2019 : 2 126.29 €**

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, **CHARGE** de l'exécution de la présente décision Madame le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

### **Participation fourniture scolaire**

Dotation scolaire allouée : 48 € /Elèves depuis la rentrée 2010/2011.

Après délibération, est à l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'attribuer 48€ par élève scolarisé à l'école publique Arc en Ciel de Ruillé Froid Fonds.

### **Fleurissement**

Pour information : devis TROU : 531.60 € HT soit 584.76 € TTC.

Plantation le 11 mai 2019.

## Permanence élection 26 mai 2019 : élections européennes

Horaires permanences	26 mai 2019
8 h à 10 h 30	- HELBERT Marie-Claude - ROCTON André - THIBAUDEAU Denis
10 h 30 à 13 h	- OLLIVON Laurent - CLOUET-CHAUVIRÉ Sylvie - HOUDU Philippe
13 h à 15 h 30	- CHAUVIN Anthony - HESTAULT Didier - BOURDAIS Sébastien
15 h 30 à 18 h	- HELBERT Marie-Claude - CHAUVIN Christophe - NOUET Sylvie

### Cimetière : devis travaux

Reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### Point sur les travaux en cours

La commission Urbanisme c'est réunie lundi 25 mars afin de faire un point de l'aménagement du parking. Il est exposé un plan à transmettre au cabinet LIGÉIS, maître d'œuvre des travaux, pour qu'il puisse lancer les démarches d'appel d'offres.

### Questions diverses ou imprévues

- Convention partenariat Polleniz pour les frelons asiatiques
  - o Reporté au prochain Conseil Municipal
  
- Commission « VAIGE » ; Syndicat de bassins
  - o Suite à un mail reçu du Syndicat de bassin, il est demandé de désigner un représentant pour assister aux réunions de la Commission « Vaige ».  
Mme HELBERT Marie-Claude, est désignée par le Conseil Municipal pour représenter la commune de Ruillé Froid Fonds.

- Voirie travaux 2019

12 600 € HT de travaux de voirie prévu pour 2019 réparti :

- 1 400 € HT point à temps
- 11 200 € HT de bicouche

- Commission élection

- Conseiller Municipal : Didier HESTAULT
- Délégué de l'administration : Jean-Pierre CHARROT
- Délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance de Laval : Michel BOURDOISEAU

**Clôture de la réunion du conseil à 22H00**